



MAIRIE D E BEURE
45 rue de Besançon
25720 BEURE
☎ 03.81.52.61.30
beure.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux du mois de février, à dix-huit heures trente minutes, Se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la commune de BEURE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe CHANEY, Maire.

Présents :

Philippe CHANEY – Michel PIDANCET – Chantal JARROT – Nicolas HAMEL – Agnès FANDELET – Valérie DONAT – Frédéric PROST – Stéphanie KHOURI – Martine DECOMBE – Pascal HUMBLOT – Charline STEHLY – Anne-Cécile HUGUENIN – Bernard PELLETIER.
formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : NÉANT.

Absent(s) : MM. Cédric CLERVAUX – David DA SILVA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par suite d'une convocation en date du 18 février 2022 les membres composant le Conseil Municipal de BEURE se sont réunis en mairie le mardi 22 février 2022, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

M. le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de M. Nicolas HAMEL.

M. le Maire demande si le compte-rendu de la dernière séance fait l'objet de remarques particulières : ce dernier étant approuvé, la séance peut commencer.

DÉLIBÉRATION N°10/2022

Objet : Achat de terrain.

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune a l'opportunité de faire l'acquisition de deux parcelles de terrain cadastrées n°262 et 263 Section AC, d'une contenance totale de 4 524 m².

M. le Maire rappelle que la Commune ne dispose d'aucune réserve foncière et que ces deux parcelles sont idéalement placées dans une zone constructible dans le prolongement de la Place Jean Grappin, de l'École et de la Salle Polyvalente.

Après négociation, le prix d'acquisition proposé est de 450 000 € net vendeur, soit 99,46 € le m². Cette opération serait pour une partie autofinancée sur les fonds libres de la Commune et pour l'autre par un recours à l'emprunt de l'ordre de 200 000 € maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 voix contre

- DONNE un avis favorable à cette acquisition,
- AUTORISE M. le Maire à engager les actions nécessaires, à solliciter les organismes emprunteurs et à signer tous les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N°11/2022

Objet : Prix de l'affouage.

M. le Maire informe l'assemblée que 2 lots de bois ont été mis aux enchères par le biais d'un appel à candidatures.

Pour chaque lot, trois propositions ont été reçues, il propose à l'assemblée délibérante de valider les ventes aux plus offrants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents VALIDE les ventes de bois de la manière suivante :

- Lot n°A : Vente à M. CLERVAUX pour 200 €.
- Lot n°B : Vente à Mme MARION pour 200 €.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Des capteurs de CO2** vont être installés à l'école ainsi qu'au périscolaire (6 au total) ; coût moyen par appareil +/- 100 €. Un dossier de demande de subvention sera déposé.
- **L'Opération ADAPEI « Brioches 2022 »** est maintenue cette année. La distribution -effectuée par les bénévoles de la Commission Communale d'Action Sociale élargie- aura lieu du vendredi 08 avril au dimanche 10 avril prochain. Le prix minimal est fixé à 6 €/l'une.
- **Délégation de Service Public pour la gestion de la Micro-Crèche** : La Fédération Familles Rurales 25 a été informée le 08.02.2022 de sa candidature retenue et les parents d'enfants concernés ont eu une précision d'informations sur le changement de délégataire au 1^{er} mai 2022, sur le service en continu, les tarifs et conditions d'accueil inchangés. Seule question de la reprise de tout ou partie du personnel par le nouveau délégataire.
- **Les travaux des logements 4B Rue de la Cascade** sont quasiment terminés, il reste des malfaçons à reprendre sur l'aménagement extérieur.
- **Élections Présidentielles** des 10 et 24 avril prochain : le tableau de tenue du bureau de vote est distribué aux élus.
- **Trail des Forts** : l'édition 2022 se tiendra le 08 mai, jour de la Cérémonie Commémorative de la Seconde Guerre Mondiale. A regret, les élus pourront difficilement participer à l'encadrement de la course.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réfection de la voirie Chemin de Maillot** :
 - ⇒ C'est de la compétence de GBM, restriction importante du budget alloué.

- **Blocs béton Chemin de Maillot :**
 ⇒ M. le Maire signale que devant un péril imminent, la Commune a fait tout ce qu'il fallait pour sécuriser la zone à ses frais. L'action en justice suit son cours et doit fixer les responsabilités de chacun où de nombreuses parties sont parties prenantes.
- **Eclairage parking Rue de la Cascade :**
 ⇒ Ce n'est pas communal mais à Ages & Vie. Les travaux vont être réalisés prochainement.
- **Stockage des bacs d'ordures ménagères Rue du Château Muguet :**
 ⇒ M. le Maire souligne que suite à un accident mortel sur le Grand Besançon, il a été décidé l'interdiction de circuler en « marche-arrière » pour les camions de ramassage des OM. 2 rares dérogations ont été accordées à BEURE : Chemin de la Côte Blanche et Rue Euvrard.
 ⇒ Il souligne également le manque de discipline de certaines personnes qui laissent traîner leurs bacs dans les rues durant des jours.
- **Recrutement du dernier agent au Service Technique :**
 ⇒ M. le Maire met en avant qu'il n'y a eu aucune création de poste, que toute la procédure de recrutement a été respectée ; une annonce a été faite sur le site du Centre de Gestion, plusieurs CV ont été reçus et peu correspondaient au profil recherché.
 ⇒ M. le 1^{er} Adjoint souligne que l'information a été identique aux recrutements des autres agents techniques. L'ensemble du personnel technique a été présenté dans le dernier bulletin communal avec photographie.
- **Voitures sur le trottoir :** il est souligné la dangerosité provoquée par la présence de voitures sur le trottoir en bordure de la RN83.
 ⇒ M. le Maire indique qu'il est lui-même intervenu à plusieurs reprises vers les propriétaires qui ont été verbalisés par la Gendarmerie.
 ⇒ Faudrait-il poser des barrières ?
- **Subvention vélo électrique :** après contact avec GBM, il a été dit que l'agglomération ne donnait rien si la Commune ne participait pas.
 ⇒ Ce ne sont pas les informations communiquées par l'agglomération sur leur site internet (www.grandbesancon.fr) ou sur leur bulletin.
- **Caméras dans BEURE :**
 ⇒ M. le Maire indique qu'un début d'étude a été réalisé ; une entreprise a été reçue et un contact pris avec la Gendarmerie qui préconise des caméras aux entrées et sorties du village. C'est techniquement faisable mais cela a un certain coût. De plus, il est nécessaire d'avoir un central avec un lien radio avec l'ensemble des caméras et il faut surtout une alimentation électrique continue ; ce qui impliquerait d'installer un branchement propre avec un compteur.
- **Réfection de la voirie Rue de la Cascade :**
 ⇒ M. le Maire souligne le manque de budget accordé pour la Voirie par GBM pour chaque secteur. A titre d'exemple 300 000 € prévus en 2022 pour tout le secteur Sud-Ouest qui va de BEURE à OSSELLE-ROUELLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

Fait à BEURE, le **28 FEV. 2022**



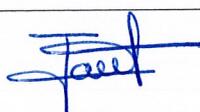
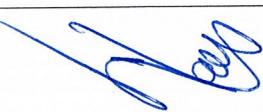
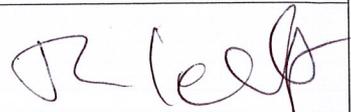
Le Maire,
Philippe CHANEY.

PAGE DE SIGNATURES

Le Maire

Philippe CHANEY


Les Adjoints

Michel PIDANCET	Chantal JARROT	Nicolas HAMEL	Agnès FANDELET
			

Les Conseillers Municipaux

Cédric CLERVAUX	Valérie DONAT	Frédéric PROST
Absent.		

Stéphanie KHOURI	David DA SILVA	Martine DECOMBE
	Absent.	

Pascal HUMBLLOT	Charline STEHLY
	

Anne-Cécile HUGUENIN	Bernard PELLETIER
	